

# Un accompagnement permanent tout au long du chantier

**Un soin particulier est apporté à la gestion des nuisances, en lien avec les entreprises de réalisation des travaux. Des outils d'information et des chargés d'information de proximité sont également mobilisés tout au long du chantier.**

## LA MAÎTRISE DES IMPACTS DU CHANTIER

Qu'il s'agisse de bruit, de poussière, de pollution visuelle, des déchets de chantier, des eaux de pluie, des eaux usées ou de la circulation des camions, toutes les mesures sont prises pour limiter les nuisances des travaux et préserver l'environnement.

Les accès aux immeubles d'habitation et d'activités, aux commerces et aux établissements publics sont maintenus tout au long de la durée du chantier.

En complément, une signalétique spécifique permet d'orienter les usagers en cas de déviation piétonne ou automobile.

Enfin, des murs de protection acoustique sont installés tout au long du chantier, et notamment à proximité des habitations, pour limiter les nuisances sonores.

De même, tout est mis en œuvre pour limiter les impacts du chantier sur les espaces verts.

## 4 CHARGÉS D'INFORMATION DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES RIVERAINS ET COMMERCANTS

Les chargés d'information de proximité sont spécialement missionnés pour assurer la médiation entre les habitants des quartiers concernés par les travaux, les entreprises intervenant sur les chantiers et les maîtres d'ouvrage.

À l'écoute des riverains, ils les tiendront informés du déroulement du projet, des actions d'accompagnement prévues et répondront à toutes leurs questions concernant l'impact du chantier sur leur vie de leur quartier.

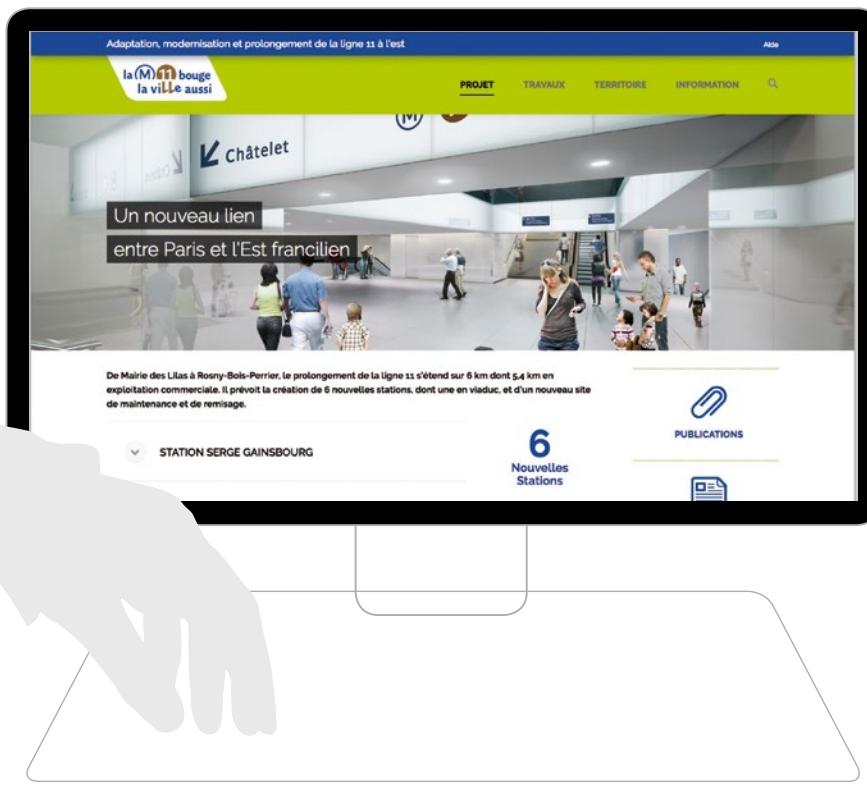
## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX PROFESSIONNELS RIVERAINS

Les différents chantiers nécessaires à la réalisation du projet s'insèrent au cœur des villes et des quartiers de vie, créant ainsi d'inévitables nuisances pour les commerçants de proximité. Conscients des perturbations générées sur l'activité économique locale, le STIF et la RATP, porteurs du projet, prévoient la création d'une Commission de règlement amiable spécifique aux chantiers de la ligne 11 réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage.

Dans un souci de préservation de l'activité locale, elle sera chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des commerçants ou tous professionnels riverains qui estiment subir des difficultés économiques sérieuses directement liées aux travaux.



Des palissades de chantier aux couleurs du projet.



Le site internet du projet en phase travaux :  
[www.prolongementligne11est.fr](http://www.prolongementligne11est.fr)

## LA COMMUNICATION PENDANT LES TRAVAUX

Différents supports d'information seront régulièrement mis à la disposition des riverains concernant les emprises et l'avancée des travaux :

- > un flash info est distribué dans les boîtes aux lettres des riverains concernés pour prévenir des impacts ponctuels (travaux bruyants, déviation piétonne ou automobile, coupures de réseaux...),
- > une lettre d'information permet d'anticiper chaque grande étape du chantier,
- > un site internet permet de suivre l'actualité du projet,
- > des réunions publiques et des visites de chantier seront régulièrement organisées afin de montrer aux riverains l'avancée des travaux,
- > un magazine semestriel sera édité pour tout savoir de l'actualité du projet.